

Objectifs et principes...

Elaboration d'un Schéma d'orientation = une méthode

Un processus de concertation pour la **coconstruction** de politiques publiques,
la **structuration** et la **coopération** entre acteurs

2 enjeux
d'intérêt
général

1. La création, la diversité des œuvres et des initiatives dans le respect des droits culturels
2. Un développement territorial cohérent et équitable

Objectifs

Développer une lecture territoriale, de l'interconnaissance et des analyses débattues collectivement pour identifier et mettre en œuvre des actions, des coopérations et des dispositifs relevant de l'intérêt général

Principes

Horizontalité : associe de manière non hiérarchisée l'État, les collectivités, les réseaux, les acteurs des filières... (équivalence des personnes)

Démarche progressive et ascendante qui s'inscrit dans la durée et qui tient compte des disponibilités limitées

Diversité : veiller à la pluralité des participant.es

Bienveillance, respect et intentionnalité afin de faciliter l'expression de chacune des parties prenantes

Les étapes de mise en œuvre

1.
Observer et
comprendre

provoquer de l'interconnaissance entre les participant.es, poser et réfléchir collectivement les sujets, confronter les points de vue, améliorer la connaissance collective (enjeux, lois...)

> **vers une lecture commune du territoire...**

2.
Réfléchir et
concevoir

dégager des chantiers, des travaux et des pistes d'actions, des propositions d'évolution des politiques publiques

> **pour un diagnostic partagé et des priorités de développement...**

3. Proposer
et mettre en
œuvre

des actions de coopération, des mutualisations, des dispositifs de soutien, générer des complémentarités ;

> **par des expérimentations et des propositions...**

4. Evaluer

le processus, les actions mises en œuvre, mesurer les effets, actualiser les priorités et ajuster la suite du processus

> **s'inscrire dans le temps long...**

Plus de 35 SOLIMA identifiés de 2006 à 2022

Une grande diversité de configurations et d'échelles...

- 6 approches régionales avec déclinaisons départementales ou locales... *NA, PdL, GE, BFC, Normandie, et ÎdF*
- 20 départements
- 9 intercommunalités
- des volontés sur les territoires d'outre-mer qui n'ont pas abouti
La Réunion, Guyane et Guadeloupe

Des groupements d'acteurs principalement à l'initiative

Structures porteuses : pôles, réseaux, groupements ou agences
42 % pôles et réseaux ; 31 % réseaux informels ou groupement d'acteurs ; agences 20%

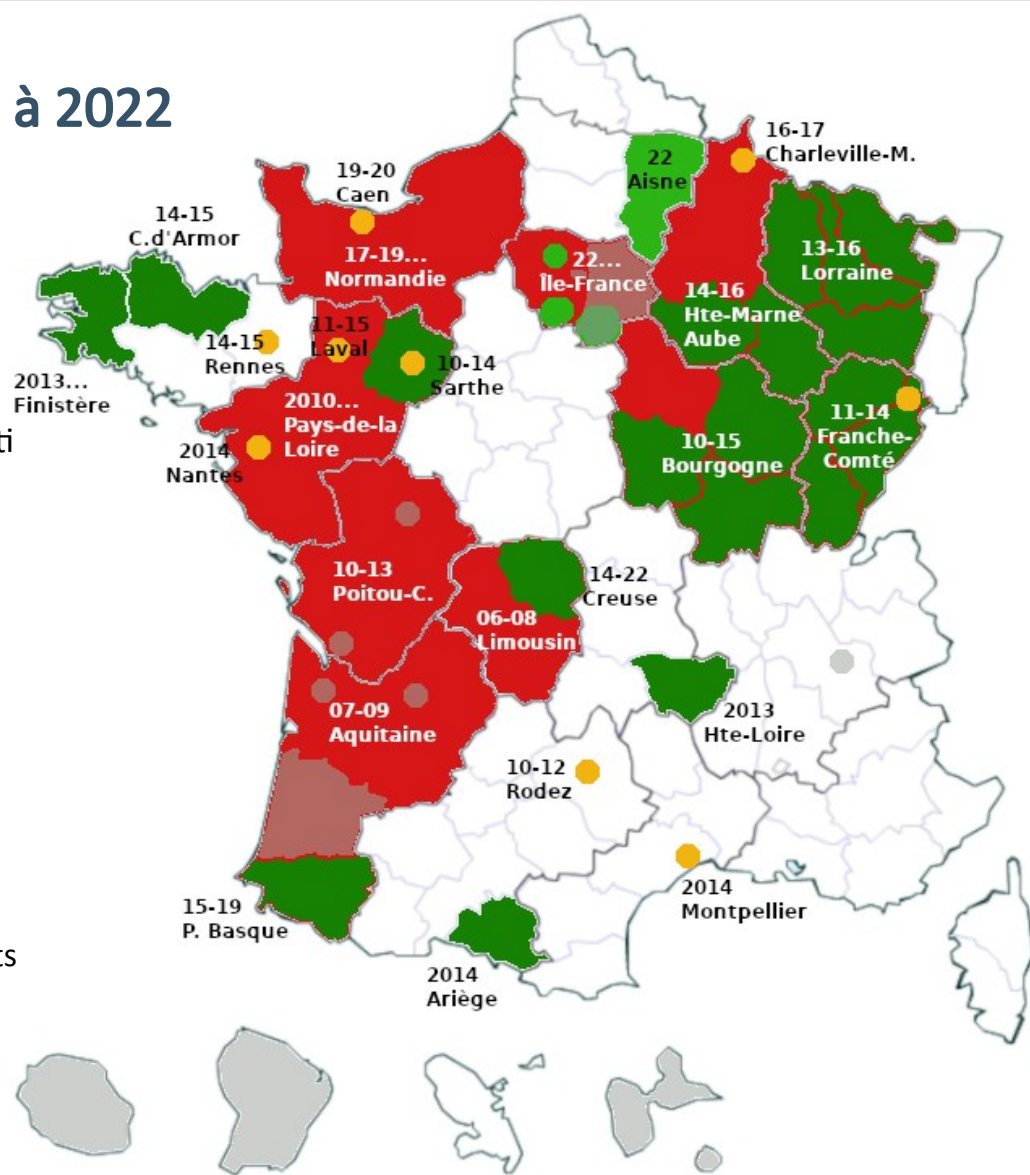
Les moyens mobilisés

Financements publics variant de **5k€ à 30k€ par an**
Secrétariat, coordination et animation – **0,4 à 1 ETP**
Outils d'information, communication et ressources

Parties prenantes

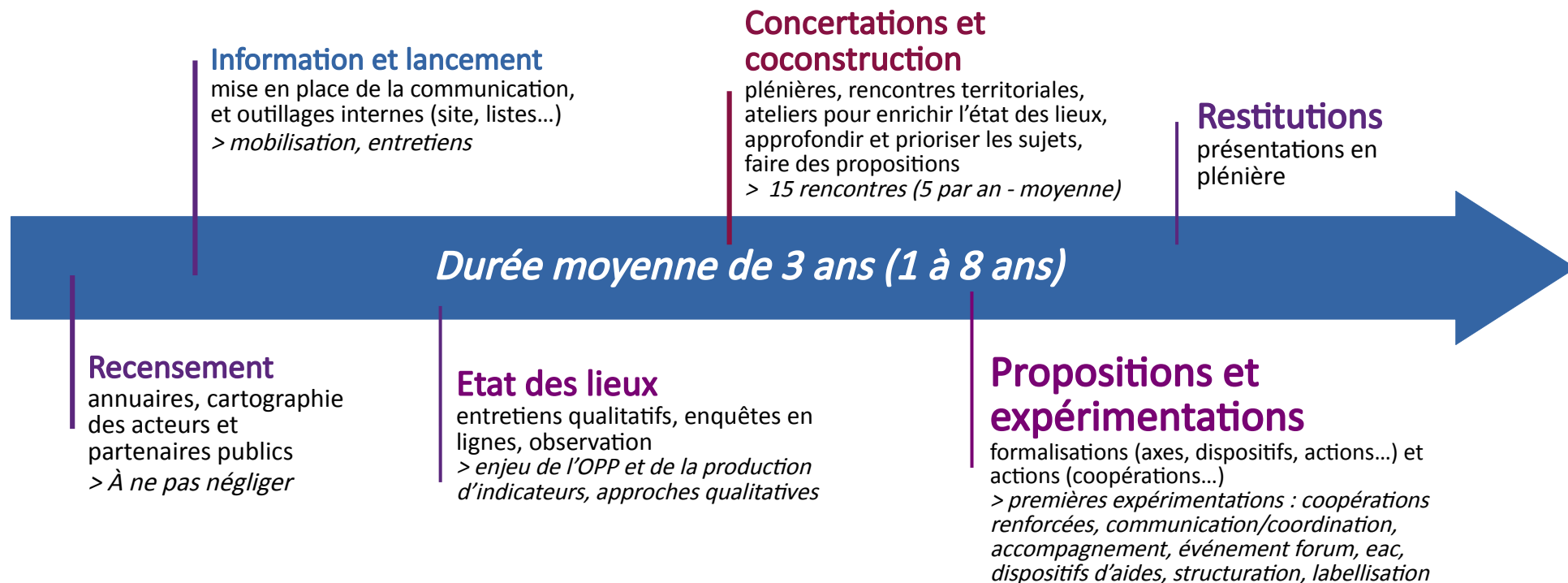
Acteurs/réseaux (100%), DRAC (96%), Régions (92%), Départements (88%), Communes (50%), Intercommunalités (42%)
Participation variable des artistes et techniciens

6 à 120 structures participantes / 100 personnes (médiane)

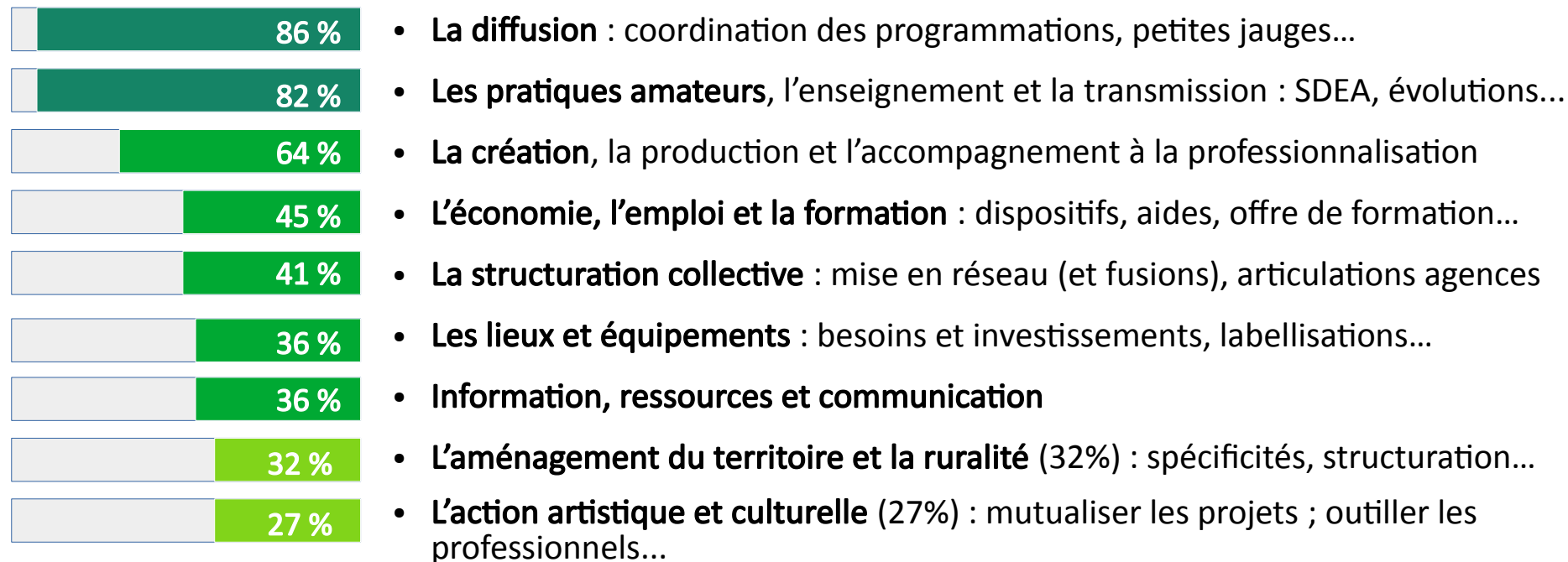


SOLIMA - objectifs et mise en œuvre...

élaborer un plan de développement des musiques actuelles sur le territoire concerné,
par la réalisation d'un état des lieux et l'organisation de concertations pour coconstruire des propositions
de politiques publiques adaptées, de coopérations entre acteurs et de structuration professionnelle et territoriale



Les thématiques abordées par les 26 SOLIMA étudiés



Axes transversaux récurrents : transition numérique, l'observation et la ressource, lien culture-social,...

Thématiques plus ponctuelles : coopérations, répétition, édition phono, les publics, festivals, radios, médias...

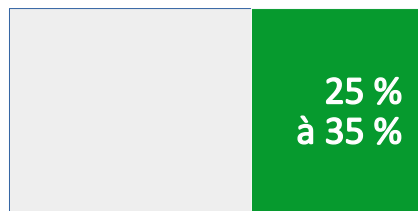
Les effets des SOLIMA



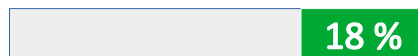
- **Identification des acteurs et des activités** (isolement, recensement, prise de contact...)
- **Connaissance du territoire** (travaux de recensement et d'état des lieux, et transfert de connaissances)



- **Interconnaissance** entre acteurs, artistes, associations, institutions, services de collectivités et de l'État...
- **Structuration territoriale** par la mise en réseau, l'élargissement des réseaux existants
- **Coopérations nouvelles, dispositifs, actions** (communication, parcours d'accompagnement...) et **mise en commun de moyens**



- **Renforcement et/ou adaptation des aides publiques** : nouveaux moyens, contribution aux contrats de filières, SDEA, labellisation de structures...
- **Labellisation SMAC** par la mise en place d'une candidature sur le territoire
- **Evolution des projets de structures ou de groupements** en fonction des enjeux révélés par la démarche de concertation, projets de territoires, coopérations renforcées...



- **Développement des solidarités** par des appuis aux structures en difficultés...

Limites et marges de progrès des SOLIMA

- **Horizontalité et dialogue non hiérarchisées** : des évolutions dans les relations et postures
- **Les temporalités** : le manque de temps, et temporalités différentes entre acteurs, collectivités et Etat
- **La participation** : mobiliser plus largement, en dépassant les cercles « habituels » et les représentations par réseaux, en invitant plus d'artistes, de professeurs, de techniciens, de praticiens...
- **S'inscrire dans le temps long, pérenniser les processus** : des démarches structurées qui dépassent rarement 1 à 2 ans
- **Le label SMAC** : un enjeu sur certains territoires qui a provoqué la mise en concertation
- **Les Droits culturels** sont relativement rarement mis en chantier en tant que tels
- **Des moyens d'animation souvent contraints** (sous-dimensionnés) et peu de moyens prévus pour l'expérimentation et les suites



Actes'If (Réseau solidaire des lieux culturels franciliens) - CD1D (Fédération de labels indépendants) - CITI (Centre international pour les théâtres itinérants) - FAMDT (Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles) - FEDELIMA (Fédération des lieux de musiques actuelles) - Fédération nationale des arts de la rue - Féarock (Fédération de radios associatives rock) - FRAAP (Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens) - RIF (Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France) - RNCAP (Réseau national du conte et des arts de la parole) - SMA (Syndicat des musiques actuelles) - SCC (Syndicat des cirques et compagnies de création) - Synavi (Syndicat national des arts vivants) - THEMAA (Association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés) - Zone Franche (Réseau des musiques du monde)

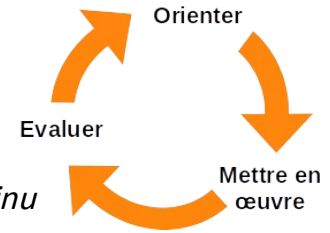
Remarques conclusives

Une nouvelle façon de codéfinir l'intérêt général :
des postures qui évoluent progressivement,
des méthodes à approfondir,
des cercles à élargir...

Perspectives...

Se concerter de façon pérenne, dans une logique de progrès

Processus itératifs d'expérimentation/évaluation / état des lieux et recensements en continu



Des concertations territoriales articulées à un espace régional de capitalisation

Concertations Régionales = approches filières, structuration régionale, articulations interdisciplinaires (Coreps...) et territoriales, politiques publiques, observation...

Concertations territoriales = coopérations locales renforcées, coordinations, relations aux collectivités, mises en œuvre d'actions en coopération...



> **Outiller les démarches** (méthodes, pilotage, observation et ressources...) et articuler la coordination régionale aux différents espaces de coconstruction des politiques publiques (COREPS...)

> **Veiller aux principes d'horizontalité et d'ascendance** (partir des territoires), et aller à la rencontre sans a priori, sans idée préconçue, sans solution toute faite...

> **Localement, développer les approches interdisciplinaires** (besoins souvent communs...), et potentiellement penser des **projets culturels de territoire...** (ingénierie d'accompagnement local)

> **S'inscrire dans un temps long...** en se donnant les moyens d'accompagner les transitions



Actes'If (Réseau solidaire des lieux culturels franciliens - CD1D (Fédération de labels indépendants) - CITI (Centre international pour les théâtres itinérants) - FAMDT (Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles) - FEDELIMA (Fédération des lieux de musiques actuelles) - Fédération nationale des arts de la rue - Féarock (Fédération de radios associatives rock) - FRAAP (Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens) - RIF (Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France) - RNCAP (Réseau national du conte et des arts de la parole) - SMA (Syndicat des musiques actuelles) - SCC (Syndicat des cirques et compagnies de création) - Synavi (Syndicat national des arts vivants) - THEMMA (Association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés) - Zone Franche (Réseau des musiques du monde)

Ces crises qui nous obligent...

la concertation sur la base des Droits culturels =
un levier pour agir sur la démocratie, la participation, les solidarités...
et penser les transitions